

temps est doux.

A ce sujet, on a avancé récemment une hypothèse selon laquelle ils n'hiberneraient vraiment que lorsque leur provision de nourriture serait complètement épuisée. Ainsi, l'hibernation constituerait une mesure d'urgence pour survivre. Seulement deux tamias ont déjà été dégagés de leur terrier en hiver et trouvés en état d'hibernation, et ils n'avaient plus de provision de nourriture ni l'un ni l'autre.

Leur importance pour l'homme

Par l'habitude qu'ils ont d'emmagasiner des graines sous des débris de surface, les suisses et les tamias contribuent grandement à la dissémination des graines. Toute graine enterrée partiellement de la sorte et non consommée a plus de chances de germer qu'une graine tombée en surface. Les suisses et les tamias favorisent donc la pousse des arbrisseaux, arbres et autres plantes à graines.

Par contre, lorsqu'ils sont très nombreux, ces petits animaux peuvent empêcher la pousse normale des résineux, notamment des pins, dont ils mangent les graines et il faut alors les empoisonner afin que les semis croissent et germent normalement. Toutefois, cette méthode n'est pas satisfaisante: elle a des effets nuisibles sur d'autres espèces d'animaux sauvages. Elle peut, entre autres, détruire des espèces utiles de gibier à plumes et des oiseaux chanteurs insectivores.

L'importance des suisses et des tamias tient, pour une bonne part, au plaisir des campeurs, des excursionnistes et de tous ceux qui aiment la nature. Nos parcs nationaux et provinciaux perdraient de leur intérêt si les suisses ou les tamias ne surgissaient dans les sentiers de forêt ou ne venaient marauder dans les terrains de camping.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Aide canadienne au Laos

Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. H. Barton, a remis, au nom du gouvernement du Canada, un chèque de 250 000 \$ à Sir Robert Jackson, secrétaire général adjoint et coordinateur de l'assistance au Cap-Vert, à l'Indochine et à la Zambie. Cette contribution, qui sera versée au Fonds spécial du Secrétaire général pour le programme d'assistance humanitaire en Indochine, répond à une demande adressée aux Nations Unies par le gouvernement du Laos, et servira à faciliter l'achat par l'Organisation mondiale de la santé, d'équipement médical de base et de médicaments pour parer aux besoins les plus urgents.

Un Canadien est élu au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies

Un Canadien, le professeur Walter S. Tarnopolsky, a été élu, le 20 septembre, au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies pour une première période de quatre ans. Ce comité qui réunit 18 experts du domaine des droits de l'homme, est prévu par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (entré en vigueur le 23 mars 1976), auquel le Canada a accédé le 19 mai de cette année. Son but premier consiste à examiner les rapports des États parties "sur les mesures qu'ils auront arrêtées et qui donnent effet aux droits reconnus dans le présent Pacte, et sur les progrès réalisés dans la jouissance de ces droits". Les élections à ce comité se sont tenues à New York, le 20 septembre, à une réunion des 37 pays qui ont adhéré à ce pacte international.

Né à Gronlid (Saskatchewan), le professeur Tarnopolsky est diplômé de l'Université de Saskatchewan, de l'Université de Columbia et de l'Université de Londres; il a enseigné le droit en Saskatchewan, à Ottawa et Windsor, ainsi qu'à Osgoode Hall. De 1972 à 1975 il était vice-recteur (académique) de l'Université York de Toronto, et au cours de l'année dernière il était professeur de droit invité à l'Université Laval. Il est maintenant professeur à l'École de droit Osgoode Hall, à l'Université York. Monsieur Tarnopolsky est l'auteur de nombreux

articles sur les droits de l'homme, et d'un livre très connu intitulé *The Canadian Bill of Rights*. C'est un juriste de renommée internationale dans le domaine du droit appliqué aux questions des Droits de l'Homme.

Visite d'une délégation du Rwanda

A l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une délégation ministérielle du Rwanda dirigée par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Aloys Nsekaliye, a effectué une visite officielle au Canada en octobre.

Le programme de la visite avait prévu des entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le président de l'Agence canadienne de Développement international, et le vice-président du Centre de Recherche pour le Développement international. Les discussions ont porté principalement sur la coopération bilatérale, la francophonie et les relations entre pays développés et pays en voie de développement. La signature d'un accord de coopération économique portant sur la mise en valeur des vallées marécageuses de la région du Mutara était également prévue.

Le Manitoba emprunte des francs suisses

Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer a annoncé qu'un emprunt de 150 millions de francs suisses (environ 58 millions \$ C) a été négocié à un taux de 6¹/₈ % qu'il a qualifié "d'exceptionnellement avantageux".

Le prêt, fourni par un organisme privé, la *Union Bank* de Suisse, a été consenti le 20 septembre. Les valeurs, d'une durée de sept ans, seront vendues à leur parité à des investisseurs auxquels elles procureront un taux d'intérêt de 6¹/₈ %. Elles peuvent être rachetées, à la demande de la province, à tout moment après quatre ans.

L'emprunt sera consacré à des dépenses en immobilisations d'ordre général du gouvernement du Manitoba. L'Assemblée législative a voté un crédit de 69 millions \$ pour des dépenses d'ordre général, dont 58 millions seront couverts par cet emprunt à faible taux d'intérêt.